



Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois

CBOVd

Fédération de triages et
groupements forestiers de
l'Ouest vaudois
www.cbouv.ch

**Lettre d'information
Septembre 2015**

Madame, Monsieur,

La dernière assemblée générale de la Chambre des Bois de l'Ouest vaudois s'est tenue le 21 mai 2015 à Le Vaud ; elle a fait le tour des activités de la CBOVd en cours, et ce tour d'horizon mérite sans doute une plus large diffusion qu'auprès de ses seuls participants (représentants des triages et groupements forestiers). Pour mémoire, notre association sans but lucratif tend à représenter tous les propriétaires forestiers de la région.

Commençons par la **problématique de la prolifération du cerf**.

Printemps 2014, les comptages se sont révélés quantitativement très faibles. Le plan de tir adopté par la commission consultative de la faune a donc été drastiquement revu à la baisse malgré l'opposition des membres représentant aussi bien les propriétaires que les chasseurs qui défendaient, conjointement pour une fois, que ce résultat était dû à la météo favorable du printemps qui avait permis aux animaux de remonter précocement à des altitudes plus élevées.

Résultat cette année : les comptages ont battus tous les records et le plan de tir est à nouveau adapté à la hausse, sans toutefois égaler le niveau de celui adopté en 2013. Pour la première fois en 2015, quelques individus seront tirés en plaine, prouvant qu'ils s'y sont établis durablement.

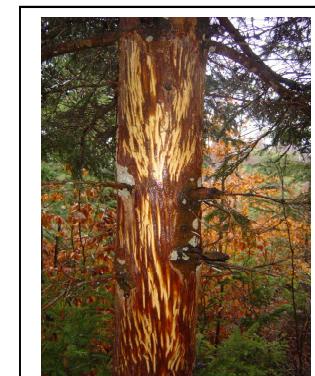
Cette manière de procéder n'est pas satisfaisante pour la CBOVd. Il est temps de reconnaître que les comptages annuels ne sont pas un critère suffisant pour établir un plan de tir qui, année après année, joue au yo-yo. Au final, cela permet à cette population de croître inexorablement. Le plan de tir est déjà, selon les chasseurs, assez difficile à atteindre. Si les effectifs devaient encore sensiblement augmenter, avec en parallèle une dotation à tirer elle aussi revue à la hausse, gageons qu'il ne serait plus

possible de le réaliser à 100%. La maîtrise des effectifs serait dès lors définitivement perdue malgré les objectifs fixés dans le plan sectoriel de gestion du Cerf 2013-2017 (<http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/chasse/plan-sectoriel-de-gestion-du-cerf-2013-2017/>). Et qui sont probablement déjà dépassés au demeurant.

Bien que le principe de l'indemnisation des dégâts au perchis soit depuis 2013 prévu par le plan sectoriel, le règlement fixant les critères et le montant de ces indemnisations ne sont toujours pas sous toit. En 2014, il semble qu'aucune prétention en la matière ne soit parvenue à la Direction générale de l'environnement (DGE)... ce qui paraît évident puisque chacun attend le règlement. Mais celles transmises auparavant sont restées sans suite à l'heure actuelle. Le Comité de la CBOVd a demandé des nouvelles. En parallèle, le Canton met en route un Concept cantonal Forêt-Gibier ainsi qu'une délimitation et définition de « Zones de tranquillité » pour la faune. Nous avons demandé d'être intégrés dans les procédures / représentés dans les groupes de travail. A suivre de près.



Rionde Dessus 17 juin 2014 – © Daniel Gétaz



Forêts de Marchissy - © Eric Treboux



Le projet de la CBOVd concernant les **réserves forestières** a lui totalement stagné. L'étude des 2 projets pilotes sur La Côte, décidée en janvier 2013 de concert avec la DGE Forêt est terminée.

Le premier a abouti à la création d'une réserve mixte de 33 hectares dans les forêts communales de Gilly, pour laquelle la DGE a refusé de sortir de son règlement peu motivant pour les réserves mixtes: finalement, pour obtenir l'indemnité de base, la Commune de Gilly a accepté de dépasser le seuil de 50% de la surface en "réserve

naturelle" sans intervention sans quoi elle n'aurait pas eu droit du tout à cette indemnité.

Le second a abouti à la production d'un rapport final par le bureau d'étude BEB SA (financé intégralement par la DGE) intitulé "Analyse de périmètres potentiels de réserves - Projet de réserve forestière mixte dans le Haut-Jura". Nous pouvons citer ici un extrait de ses conclusions: "Au terme de cette étude, il apparaît envisageable de créer un réseau d'objets forestiers à enjeu biologique particulier qui permette d'assurer un habitat favorable aux différentes communautés forestières particulières du Jura vaudois. La délimitation de grandes réserves forestières n'apparaît toutefois pas pertinente, voire incompatible avec la préservation de certaines valeurs. La délimitation fine des objets avec les propriétaires, les gestionnaires et les spécialistes pourra se baser sur les résultats de la présente analyse, en intégrant les recommandations qui y sont formulées."

Début 2015, nous avons adressé un courrier à l'Inspection cantonale des forêts demandant une rencontre pour faire un point de situation et envisager la suite à donner. Mais il semble qu'il soit encore un peu prématuré d'organiser une telle rencontre. D'une part la thématique de la Stratégie Biodiversité Suisse <http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/13721/14385/15120/index.html?lang=fr> et son chapitre des réserves ont pris un peu de retard à Berne, question de priorité, Doris Leuthard ayant donné préséance aux dossiers concernant la transition énergétique. D'autre part les nouvelles « Conventions-programmes » de la période RPT 2016-2019 sont en préparation. Toutefois, entretemps l'OFEV a produit un nouveau document en matière de biodiversité <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01801/index.html?lang=fr> qui fixe des objectifs plus élevés en matière de réserves forestières que ceux que nous connaissons, ceci suite à la nouvelle Stratégie Biodiversité. Il est également prévu d'augmenter de façon importante le financement devant leur être affecté. Affaire à suivre donc.



Le projet Boisfor, dont la CBOVd est un des partenaires (pour rappel les autres étant Régionnyon, l'ARCAM, l'ADAEV, La Forestière, Lignum Vaud via le Cedotec, la DGE-forêt et le SPEco. (Service de la promotion économique et du commerce), poursuit son chemin semé d'embûches. Voir le site du projet : www.bois-durable.ch

Boisfor est décliné en 3 volets intitulés places de stockage, pôles bois et promotion du bois suisse ; ils ont subi des fortunes diverses.

Des parcelles adaptées pour accueillir une **place de stockage** ont été identifiées pour effectuer une analyse économique de la chaîne de production de la façon la plus concrète possible. Un modèle de simulation pour la chaîne de production, de la forêt jusqu'à la scierie, a été développé par les mandataires. Cet outil est aujourd'hui à disposition du groupe de travail.

Cependant, rattrapé par la nouvelle donne économique déclenchée par l'abandon du taux plancher le 15 janvier dernier, ce volet n'est, temporairement du moins, plus jugé prioritaire par le comité de projet qui s'est réuni le 7 mai dernier : la substance financière tant des producteurs de bois que des transformateurs est actuellement tellement faible qu'il est aujourd'hui exclu d'envisager une quelconque participation financière pour mettre en place une nouvelle logistique. La question du stockage d'éventuels bois de tempête (mais éventuel jusqu'à quand ?) reste entière, mais un tel concept est d'échelle cantonale et ne peut pas être entièrement résolu par la région ouest. Nous ne pourrions en tous les cas qu'y apporter une contribution.

Le volet **pôle bois** est freiné par le renoncement, par son propriétaire, de vendre le terrain de 8 hectares adjacent à la scierie de La Rippe, pour une question liée à la nouvelle fiscalité agricole qui taxe fortement les plus-values réalisées par les agriculteurs en cas d'aliénation de leurs biens fonciers. La promesse de vente qui était en bonne voie fin 2013 n'est plus à l'ordre du jour ; l'identification de nouvelles parcelles pouvant potentiellement être destinées à de telles activités est en cours mais c'est un processus qui prend du temps. Concédonnons quand même que les vues sur la parcelle de La Rippe ne sont pas totalement enterrées. Un processus politique fédéral est entamé, qui est sensé obtenir l'abolition de cette politique fiscale agricole imposée par décision du Tribunal Fédéral. Les délais pour y parvenir font cependant quelque peu frémir.

Seul le 3^{ème} volet concernant la **promotion du bois suisse** a suivi son bonhomme de chemin sans accuser de retard.

Un appel à tous les charpentiers de l'ouest vaudois a été lancé afin qu'ils annoncent leurs réalisations potentiellement labellissables par le Certificat d'origine Bois Suisse COBS. Cet appel a également été relayé à toutes les communes du périmètre. 21 objets ont été présentés. Habitations individuelles ou collectives, charpentes, équipements extérieurs, façades. Moitié par des maîtres d'ouvrage privés, moitié par des collectivités publiques. Devant la variété des objets, le comité de pilotage a décidé de certifier les 21 objets et de ne pas se cantonner à en choisir 5 comme premièrement



proposé. Ces réalisations ainsi que leurs auteurs feront l'objet d'une communication ciblée mais également par l'intermédiaire de journaux locaux afin que cette action puisse atteindre le grand public.

En 2015 la sensibilisation des collectivités se poursuit. Une invitation à participer au 1^{er} rendez-vous du bois leur a été transmise ; il a eu lieu à l'arboretum le 3 juin et a traité de la faisabilité d'une construction en bois suisse dès lors que la volonté se manifeste, ceci malgré les conditions imposées par les procédures de concours et de marchés publics. Voir à ce sujet la publication éclairante de Lignum : http://www.lignum.ch/fileadmin/_migrated/content_uploads/Guide_Favoriser_le_bois_suisse_lors_des_appels_d_offres.pdf



Des divergences de vues avec les instances dirigeantes du Parc Naturel Jura Vaudois ont bloqué la collaboration telle qu'envisagée au niveau du **projet FORetNATURE**. Aplanies au début de cette année, des discussions sont en cours autour d'un projet épuré de son volet de sponsoring, mais ciblant la communication et la promotion des prestations offertes par les propriétaires forestiers en matière de biodiversité en forêt. Une opération regroupant plusieurs parcs naturels régionaux suisses et français est envisagée mais rien n'est abouti à ce jour.

Depuis la nomination d'Amaury Annen au comité du PNRJV au titre de représentant des milieux forestiers, le comité a décidé de l'inviter autant que nécessaire à ses séances afin qu'il puisse jouer ce rôle de courroie de transmission entre nos 2 instances dans le but bien compris d'encourager, favoriser ou appuyer au mieux des projets ou actions pouvant intéresser les propriétaires de forêts.



Le projet eau-forêt, projet de partenariat entre exploitants d'eau et propriétaires forestiers en faveur de la protection des eaux souterraines en milieu forestier, a plus ou moins tenu les échéances que nous nous étions fixées ; son périmètre pilote permet de tester actuellement les bases très solides construites ces dernières années grâce au projet interreg Alpeau (www.alpeau.org).

Une séance d'information et de sensibilisation à destination des distributeurs d'eau du périmètre de l'AGFORS s'est tenue le 13 novembre 2014 à Bursins. Elle a connu un beau succès, l'assistance étant plus garnie qu'escompté. Cela débouche cette année sur des discussions plus approfondies avec quelques partenaires potentiellement intéressés par le contenu du catalogue-type des mesures contractualisables établi par le projet. Les mois qui suivent seront décisifs pour vérifier si cet intérêt débouche sur la concrétisation de partenariats et la signature de contrats.



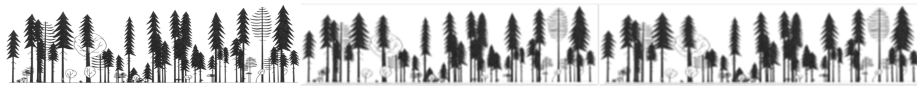
Sur la base des résultats, nous pourrions adapter le dispositif-type et passer à une étape d'information et de vulgarisation en vue d'une généralisation de ce type de partenariats, comme cela nous a été demandé par nos partenaires financeurs, pour l'essentiel la DGE. Ici encore, affaire à suivre.



Le guide NatuRando a l'honneur d'être

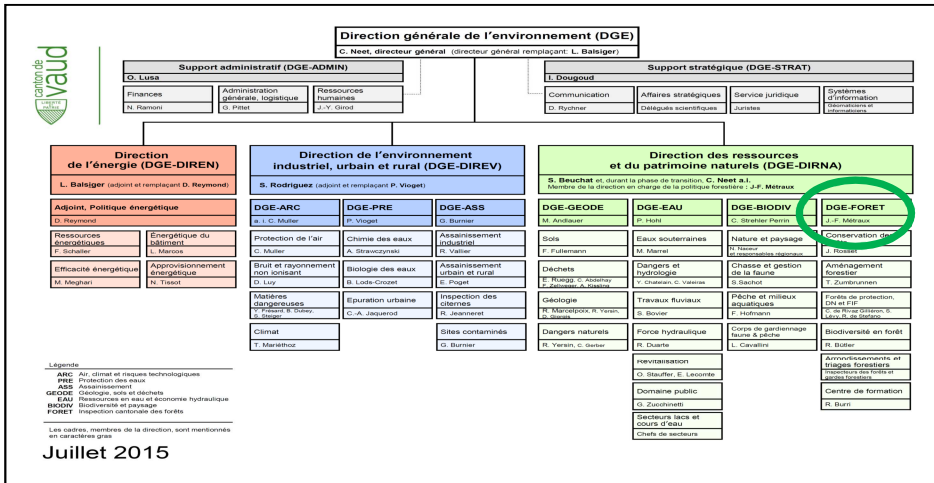
l'ultime gros projet évoqué dans cette lettre. Aujourd'hui, il reste environ 400 exemplaires en stock sur les 7'000 produits lors de la 2^{ème} édition (5'000 lors de la 1^{ère}). C'est 300 de moins que l'an passé. C'est le rythme de croisière tenu par les ventes depuis 3 ans. L'investissement consenti en 2009 est amorti depuis longtemps.

La réflexion quant à la suite à lui donner dès lors qu'il sera épuisé n'a pas avancé mais fait partie des tâches du Comité dès maintenant. Nous sommes ouverts à toutes propositions.



Finalement le Comité de la CBOVd a eu en continu des réflexions et des actions hors des grands projets susmentionnés, dont

- La nouvelle position de l'Inspection cantonale des forêts au sein de la vaste DGE : on est loin du rapport direct qu'entretenait autrefois l'Inspecteur cantonal des forêts avec le Chef de Département, comme c'est toujours le cas au niveau de l'agriculture... :



- Les coûts des transports de bois et des problèmes ponctuels de commercialisation des bois
- Une meilleure prise en compte de la fonction de production de la forêt
- La promotion d'un juste calcul des coûts de fabrication et de vente du bois d'énergie (voir notre calculateur mis en ligne sous www.cbovd.ch).
- La promotion du bois d'énergie par le biais d'une bêche à placer sur les piles de bois donnant leur équivalent en litres de mazout (30 bèches ont été produites et offertes aux triages demandeurs de l'Ouest vaudois)

LE BOIS! ENERGIE RENEUVELABLE

Cette pile de bois va remplacer l'équivalent de de mazout

ECO-logique... Parcours moins de 25 km avant d'être brûlé !

ECO-nomique... 100 % de valeur ajoutée au bénéfice de la région !

ECO-certifié... Production répondant aux critères environnementaux !

Avec le soutien de : CBOVD, Chambre des bois de l'Ouest vaudois - www.cbovd.ch

- Le suivi du projet spécial Haut Jura (Sylviculture intégrée production de bois de qualité -protection de la biodiversité) initié à l'origine par la CBOVD
- La recherche d'un concept de communication auprès du grand public tendant à faire (re)connaître les propriétaires forestiers, leurs produits et prestations dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle
- ... et les réflexions quant au fonctionnement et à l'avenir de notre association.

A chaque fois nous avons tenté, dans la mesure de nos moyens et à notre échelle, de défendre et représenter les intérêts des propriétaires forestiers de l'Ouest vaudois et en particulier de jouer le rôle de courroie de transmission entre les propriétaires et la DGE Forêt d'une part, la coopérative La Forestière d'autre part comme nos statuts nous en donnent la mission.

Nous sommes à disposition pour toute information complémentaire et toute idée et initiative utiles à promouvoir la propriété forestière et la forêt multifonctionnelle. Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois
Septembre 2015